

nos trois sous-marins actuels de la classe Oberon. Nous nous servons actuellement des systèmes de communications interalliés. Nous n'avons pas décidé si nous allons continuer à le faire ou bien si nous allons construire notre propre système. Si nous le faisons, le prix sera prélevé sur les huit milliards de dollars prévus.<sup>23</sup>

Le même jour, le député libéral Len Hopkins a demandé au ministre de la Défense comment on répartirait le budget entre les frais d'infrastructure et l'achat des sous-marins en tant que tel. M. Beatty a répondu :

Que l'on additionne trois milliards de dollars avec cinq milliards de dollars, ou quatre milliards de dollars avec quatre milliards de dollars, on obtient toujours huit milliards de dollars. La répartition exacte dépendra du modèle de sous-marin que l'on choisira.<sup>24</sup>

Le rôle exact des sous-marins à propulsion nucléaire du Canada dans la stratégie de l'Alliance a été un autre sujet de controverse l'année dernière. Certains critiques ont fait valoir que les forces sous-marines du Canada allaient être mêlées à la stratégie maritime américaine de déploiement avancé, que certains estiment provocatrice et déstabilisatrice. M. Douglas Frith, critique libéral pour la défense, a soulevé la question le 3 février 1988 devant le Comité permanent de la défense nationale. Le contre-amiral Anderson a répondu que le Canada assumait déjà dans le cadre de l'OTAN certaines responsabilités relatives aux "patrouilles de barrière" dans l'Atlantique-Nord :

... à un palier d'alerte donné, nous avons engagé certaines forces auprès du Commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique (SACLANT). Après cela, c'est lui qui exerce le contrôle des opérations de nos unités. Cela dit, le sous-marin proprement dit est toujours sous le commandement d'un Canadien, et il est tenu de respecter des directives canadiennes bien précises.<sup>25</sup>

<sup>23</sup> Débats de la Chambre des communes, 20 juin 1988, p. 16592.

<sup>24</sup> Ibid., p. 16593.

<sup>25</sup> Délibérations, CPDN, 3 février 1988, p. 12.